

République Française



N°2018-082

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	33

**ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DES COLLETTES DE DRAGUIGNAN :
DEMANDE D'AUTORISATION DE MORCELLEMENT DE TERRAINS
APPARTENANT À LA SCI MÉDITERRANÉE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 04 juin 2018

L'an deux mille dix huit et le quatre juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCCIN, BRIGITTE DUBOIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, MARC GUILLAUME, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, JENNIFER PAILLAUX, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, JEAN-JACQUES LION, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI

PROCURATIONS :

FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, SOPHIE DUFOUR à CHRISTINE NICCOLETTI, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI à SYLVIANE NERVI SITA, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL à JEAN-JACQUES LION

ABSENTS :

GRÉGORY LOEW, MARIE-PAULE DAHOT, AUDREY GIUNCHIGLIA, ALAIN MACKÉ, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le : 15 JUIN 2018

RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCCIN

La SCI Méditerranée, basée à Sophia-Antipolis sur la commune de Biot et représentée par Monsieur Jean-Paul Favelin, bénéficie d'un permis de construire n° 083 050 16K0184 en date du 22 mai 2017, valant division pour l'édification sur les parcelles n° AH 481, AH 460, AH 457, AH 487 et AH 467 sises 67 avenue Léon Blum à Draguignan :

- d'un immeuble de 93 logements en accession ;
- et d'un immeuble de 31 logements locatifs sociaux.

Ce programme sera cédé à un bailleur social avant l'achèvement des travaux.

Afin de permettre la réalisation de cette opération qui se situe dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Collettes, il convient de procéder au morcellement de l'unité foncière constituée des parcelles susvisées.

Il est ici précisé que l'article 5 du cahier des charges de cession de terrain de la ZAC s'appliquant aux constructeurs privés stipule que « *Tout morcellement est interdit sauf autorisation spéciale et expresse accordée par la collectivité locale* ».

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le morcellement de l'unité foncière constituée des parcelles n° AH 481, AH 460, AH 457, AH 487 et AH 467, sises 67 avenue Léon Blum à Draguignan, appartenant à la SCI Méditerranée domiciliée à Sophia-Antipolis sur la commune de Biot.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- autorise le morcellement de l'unité foncière constituée des parcelles n° AH 481, AH 460, AH 457, AH 487 et AH 467, sises 67 avenue Léon Blum à Draguignan, appartenant à la SCI Méditerranée domiciliée à Sophia-Antipolis sur la commune de Biot.

Fait à Draguignan, le 04 juin 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO



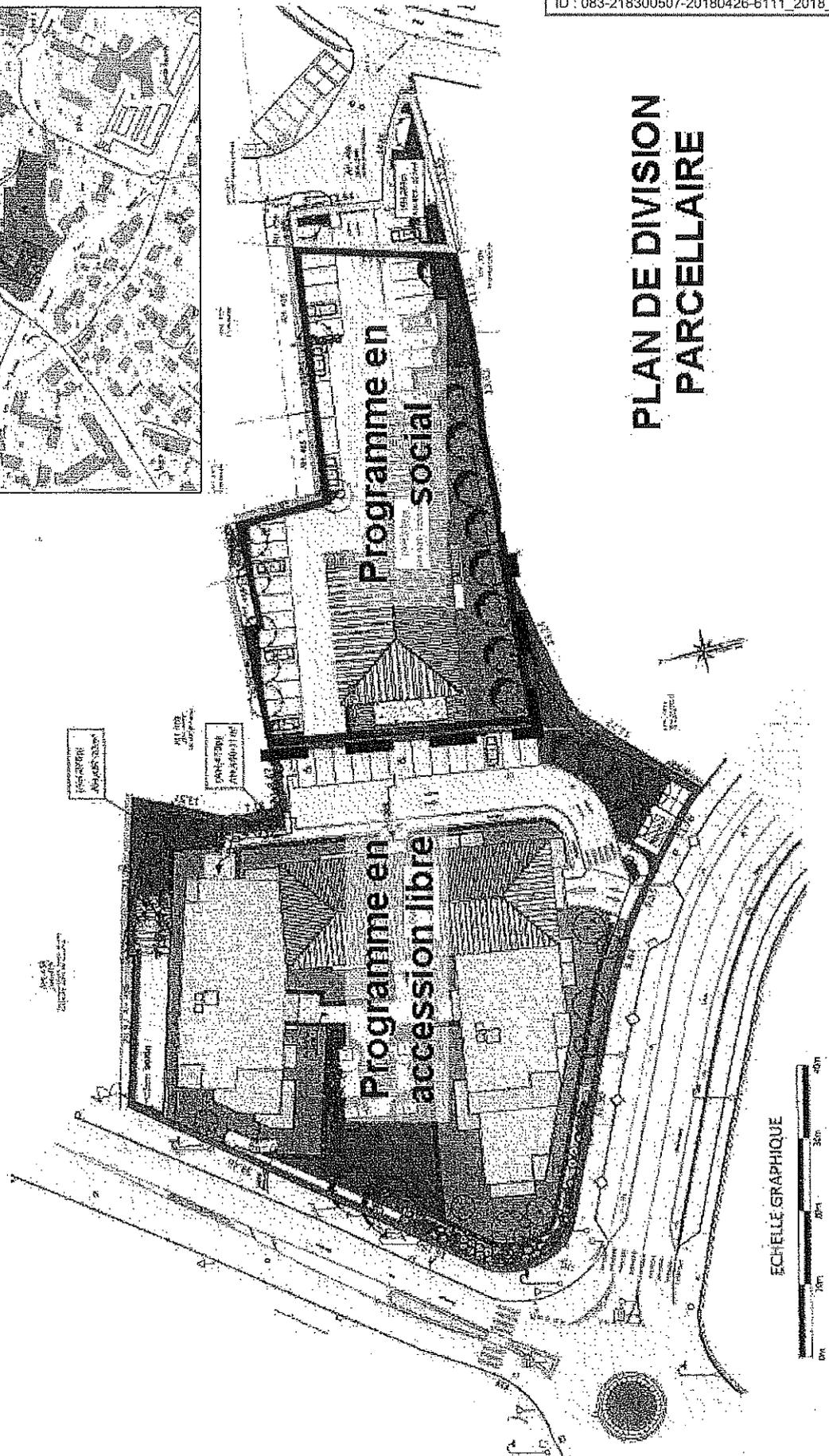
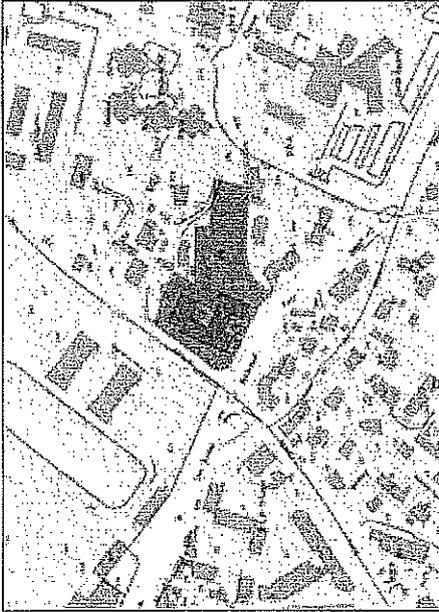
Maire de Draguignan

Envoyé en préfecture le 15/06/2018

Reçu en préfecture le 15/06/2018

Affiché le 15 JUIN 2018

ID : 083-218300507-20180426-6111_2018_082-DE



PLAN DE DIVISION PARCELLAIRE